



DATE DE PUBLICATION : 26 octobre 2016

Le directeur de la Formation et du développement des Compétences

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET le 1^{er} novembre 2015 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Frédéric PEYRET, directeur général des ressources humaines, le 5 novembre 2015 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Anne FLOIRAS, responsable de la Communauté managériale, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Frédérique TEXIER, adjointe au responsable de la Communauté managériale, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la Communauté managériale, dont les devis et bons de commande d'un montant inférieur à 2 000 euros TTC.

Fait à Paris, le 4 octobre 2016

Patrick HAAS